

Durée de vie d'une centrale nucléaire

La durée de vie d'un réacteur nucléaire correspond à celle pour laquelle les concepteurs ont su garantir le maintien du niveau de sûreté requis à l'époque de sa définition. Ce niveau est variable selon les pays. Pour autant des réacteurs ont pu être arrêtés avant la fin de leur durée de vie non pour des raisons de sûreté mais :

- Soit pour des raisons économiques (aux USA)
- Soit pour des raisons politiques (en France : Fessenheim, Superphénix)

En France les réacteurs des centrales sont autorisés à fonctionner jusqu'à l'échéance initialement prévue par l'exploitant (30, 35 ou 40 ans selon les réacteurs d'EDF, voire au-delà) sous réserve de satisfaire aux contrôles de sûreté réalisés à l'occasion des visites décennales.

La prolongation de la durée de vie d'un réacteur nucléaire au-delà de 40 ans implique un programme de grand carénage (conformité des réacteurs à la réglementation applicable, maîtrise du vieillissement et niveau de sûreté équivalent à celui imposé aux réacteurs de 3ème génération (EPR) pour que l'ASN donne son accord.

Pour en savoir plus :



[lien vers la fiche argumentaire](#)

https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_ACB_07_Duree_vie_centrale_nucleaire.pdf